



SEYSSES ARTS MARTIAUX JUDO JU-JITSU

[Seysse-arts-martiaux-judo-ju-jitsu](http://seysse-arts-martiaux-judo-ju-jitsu)

Saison : 2024 / 2025

Reprise des cours :

Seysse	Lherm
Mercredi 11 septembre	Lundi 9 septembre

Antenne du Lherm

Antenne de Seysse

Partie réservée au bureau

Moyen de paiement

Espèces , CB , Chèques

	Octobre	Novembre	Janvier
Sommes en chèques			

Si paiement groupé voir dossier :

Nom de l'élève :

Prénom(s) :

Première licence : Renouvellement : N° de licence :

Nom des parents (si mineur) :

Adresse e-mail (en lettres capitales) :

Date de naissance :

Adresse :

.....

N° de téléphone :

Nom du médecin traitant :

Son n° de téléphone (si possible) :

Problèmes de santé éventuels (allergies, interdictions alimentaires...) :

.....

La signature du bulletin d'adhésion :

- Autorise le club à faire usage de photos et vidéos où j'apparais (où apparaît mon enfant, pour les mineurs), dans le cadre strict de la promotion et de l'illustration de l'association (affichage, distribution, projection, internet...).
- Certifie que je suis (où que mon enfant est) en règle d'un point de vue médical : aucune réponse négative au questionnaire. Dans le cas contraire, je fournis un certificat médical de « non-contre-indication à la pratique du judo, jujitsu, taïso, MMA (choisir votre discipline) « EN COMPETITION ».
- Autorise le club à enregistrer ma licence (où celle de mon enfant) sur le site de la FFJDA en cas de difficulté d'enregistrement.
- Reconnaiss que j'ai pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte pleinement.

Je souhaite recevoir les convocations aux Assemblées Générales par mail

E-mail (en lettres capitales) :

Dans le cas contraire, je fournis une enveloppe timbrée à mon nom et adresse.

J'autorise le club à diffuser mes coordonnées aux partenaires exclusifs du club à des fins commerciales

Date et signature :

(Pour les mineurs : père, mère, tuteur légal) :

Autorisation Parentale

Je soussigné(e)..... agissant en tant que père, mère, tuteur légal, autorise mon enfant à pratiquer le judo jujitsu taïso. J'autorise les dirigeants et professeurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident, notamment lors des séances d'entraînement, des déplacements, des stages et des compétitions officielles ou amicales auxquels il/elle pourrait participer.

Date et signature :



SEYSSES ARTS MARTIAUX JUDO JU-JITSU

Seysses-arts-martiaux-judo-ju-jitsu

Règlement Intérieur

Partie adhérent

Article premier : inscriptions

Toute inscription devra être complète avant de pouvoir monter sur le tapis. Celle-ci ne devient définitive qu'après une période d'essai de sept jours, durant laquelle il est possible de se rétracter sans conséquence. **Les cotisations et le paiement de la licence sont dus pour la saison entière.** Toute demande exceptionnelle de remboursement, qui devra être motivée, ne sera prise en compte que durant la saison en cours.

Article 2 : documents

- La responsabilité des circulaires, bulletins, documents écrits et audiovisuels incombe au comité directeur.
- Les adhérents sont invités à prendre régulièrement connaissance de l'affichage au dojo.

Article 3 : votes

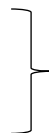
Tous les votes nécessaires au fonctionnement de l'association, à l'exception des cas précisément définis par les statuts, se font à la majorité relative des votes exprimés.

Exemple : 50 personnes

votent 22 votent blanc ou nul

15 votent « pour »

13 votent « contre »



La résolution est adoptée

Article 4 : ouverture du dojo, responsabilités

- Seul le professeur titulaire ou son remplaçant dûment mandaté par le bureau, sera autorisé à ouvrir le dojo aux adhérents avant le cours.
- Les adhérents mineurs sont sous la responsabilité des parents en dehors du cours. Celui-ci débutant au salut général de début, et se terminant au salut général de fin.
- Tout judoka devra avoir l'autorisation du professeur titulaire ou de son remplaçant avant de monter sur le tapis. Celui-ci reste sous la responsabilité des parents jusqu'au début du cours.

Article 5 : fonctionnement

Pour le bon fonctionnement du cours :

- le dojo sera ouvert au moins 10 minutes avant le début du cours.
- le professeur se réserve le droit d'accepter ou non la présence dans le dojo de toute personne durant son cours.

Article 6 : hygiène

Chaque pratiquant doit suivre les règles d'hygiène propres au dojo, et doit notamment :

- Être chaussé (claquettes, chaussures ou chaussettes) en dehors du tatami, et pieds nus sur le tatami.
- avoir un kimono propre, les ongles coupés, pieds et mains propres, et se munir de sa propre bouteille d'eau.



SEYSSES ARTS MARTIAUX JUDO JU-JITSU

[Seysses-arts-martiaux-judo-ju-jitsu](https://www.sam-judo-jujitsu.com)

Saison : 2024 / 2025

Éléments du dossier

PIECES A FOURNIR :

- Fiche d'inscription complétée et signée (pour les mineurs : ne pas oublier l'autorisation parentale).
- Règlement intérieur complété et signé.
- **Formulaire de licence FFJDA à compléter en ligne :**

Remplissez-le directement en ligne, imprimez-le, signez-le et remettez-le-nous avec l'ensemble du dossier

<https://www.ffjudo.com/inscription-licence>

- 1 certificat médical de « non-contre-indication à la pratique du judo (jujitsu/taïso) en compétition.

Lors de la visite médicale, pensez à faire tamponner et signer votre passeport judo par votre médecin.

- Le règlement de la saison selon les tarifs ci-dessous.

Modes de règlement : espèces, chèques (ordre : SAM Judo), Coupons Sports en cours de validité.

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Pour des raisons d'assurance, aucune personne ne pourra monter sur le tatami sans être licenciée.

TARIFS SAISON :

LICENCE FFJDA*	41 €
----------------	------

Comprend la licence fédérale + l'assurance

* Fédération Française de Judo et Disciplines Associées

	BABY-POUSSIN BEBE-JUDO	ENFANTS	ADULTES (cadets et +)
COTISATIONS JUDO	115 €	146 €	169 €
TOTAL REGLEMENT (Licence fédérale + cotisation club) Saison 2024-2025	156 €	187 €	210 €

Pour ces mêmes tarifs, les **judokas adultes** ont accès au cours de taïso, self-défense/jujitsu, préparation physique, Né-waza.

5 autres disciplines : taïso, self-défense/jujitsu, préparation physique adaptée, MMA/JJB (+13 ans), Bébé-Judo

	1 discipline	2 disciplines	3 disciplines	> 3 disciplines
COTISATIONS AUTRES DISCIPLINES	115 €	146 €	169 €	259€
TOTAL REGLEMENT (Licence fédérale + cotisation club) Saison 2024-2025	156 €	187 €	210 €	300€

Rappel : le paiement est dû pour la saison entière.

Tarif dégressif famille (même nom et adresse).

Possibilité de régler en 3 fois à l'inscription.

Premier versement : Prix de la licence (41€) + 1/3 ou 1/2 du montant de la cotisation selon les modalités choisies
(Exemple : cotisation baby 115€ / 3 = 38,3€ soit **38,3 + 41 = 79,3€**)

Deuxième versement : 2ème 1/3 de la cotisation (exemple baby : 38,3€) 38,3€

Troisième versement : 3



SEYSSES ARTS MARTIAUX JUDO JU-JITSU

[Seysse-arts-martiaux-judo-ju-jitsu](http://seysse-arts-martiaux-judo-ju-jitsu)

Saison : 2024 / 2025

Cours dojo Briana Vidé

Horaire des cours Antenne de Seysses

Cours dojo Savignol

Sections \ Jours	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Bébé-Judo			17h – 18h	
Baby-poussin Né en 2020-2019		14h – 15h		
Mini -poussin(e) Né en 2018 -2017		15h – 16h	17h – 18h	
Poussin(e) Né en 2016-2015		16h – 17h15	18h – 19h	
Benjamin(e) & Minime Né en 2014 - 2011		17h15 – 18h45	19h – 20 h	
Judo Adulte Né en 2011 et avant		19h - 21h	20h – 22h <i>Minimes 2 et Cadets et +</i>	
Préparation Physique Cadets et +		18h – 19h	19h – 20h	
Entraînement technique et ne-wasa (dit Ju-Jitsu brésilien) (Cours adultes)	19h – 20h30			
Entraînement compétition/kata	17h30 – 19h Préparation compétition			9h – 10h30 Kata
Taïso à partir de 16 ans		19h – 20h		
Self-défense jujitsu à partir de 16 ans		20h – 21h30		
Prépa-physique adaptée judo jujitsu taïso				10h30 – 12h
MMA/JJB à partir de 13 ans	20h30 – 22h			

PIECES A FOURNIR :

- Fiche d'inscription complétée et signée (pour les mineurs : ne pas oublier l'autorisation parentale).
- Règlement intérieur complété et signé.
- **Formulaire de licence FFJDA à compléter en ligne :**
Remplissez-le directement en ligne, imprimez-le, signez-le et remettez-le-nous avec l'ensemble du dossier ([lien sur le site internet du club](#)).
- 1 certificat médical de « non-contre-indication à la pratique du judo (jujitsu/taïso) en compétition ».
Lors de la visite médicale, pensez à faire tamponner et signer votre passeport judo par votre médecin.
- Le règlement de la saison.



Modes de règlement : espèces, chèques (ordre : SAM Judo), Coupons Sports en cours de validité.

SEYSSES ARTS MARTIAUX JUDO JUJITSU

[Seysse-arts-martiaux-judo-ju-jitsu](http://seysse-arts-martiaux-judo-ju-jitsu)

Saison : 2024 / 2025

Horaire des cours Antenne du Lherm

Sections \ Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi
Baby-poussins Né en 2020-2019		17h15 – 18h15		17h15 – 18h15
Mini-poussins Né en 2018 -2017		17h15 – 18h15		17h15 – 18h15
Poussins Né en 2016-2015				
Benjamins Né en 2014 – 2013		18h15 – 19h15		18h15 – 19h15
Minimes Né en 2012 - 2011				
Cadets et +	19h45 – 21h45			

PIECES A FOURNIR :

- Fiche d'inscription complétée et signée (pour les mineurs : ne pas oublier l'autorisation parentale).
- Règlement intérieur complété et signé.
- **Formulaire de licence FFJDA à compléter en ligne :**

Remplissez-le directement en ligne, [imprimez-le, signez-le et remettez-le-nous avec l'ensemble du dossier](#) ([lien sur le site internet du club](#)).

- 1 certificat médical de « non-contre-indication à la pratique du judo (jujitsu/taïso) en compétition.

Lors de la visite médicale, pensez à faire tamponner et signer votre passeport judo par votre médecin.

- Le règlement de la saison.

Modes de règlement : espèces, chèques (ordre : SAM Judo), Coupons Sports en cours de validité.